
Daniel Vidal

MEHL (Dominique), *Naître ? La controverse bioéthique*

Paris, Bayard, 1999, 370 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Daniel Vidal, « MEHL (Dominique), *Naître ? La controverse bioéthique* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 110 | avril-juin 2000, document 110-36, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/20584>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://assr.revues.org/20584>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Daniel Vidal

MEHL (Dominique), *Naître ? La controverse bioéthique*

Paris, Bayard, 1999, 370 p.

Pagination de l'édition papier : p. 93-95

- 1 Naître, à condition de ne pas, d'emblée, « être » ; « être » par principe, et déjà, au risque de ne pas naître. Voici, au fond, l'un des plus flagrants dilemmes de notre temps, en sa figure la plus accomplie, mais en son énoncé le moins immédiatement dicible. Et la controverse qui se déploie dans le champ de la bioéthique, et le ravage. Car si l'on veut aller en effet jusqu'à naître, faut-il encore accepter de tels « artifices », une telle débauche d'instrumentation, de procédures et manipulations techniques, qu'on ne peut éluder cette contrainte de la pensée : accepter une méthodologie de recherche récusant la conception de l'embryon comme être humain s'accomplissant dès « l'origine ». Si au contraire l'on demeure sous la condition de l'« être » en tant que déjà présent en sa première combinaison de cellules, cela prime alors toute décision de naissance, jusqu'à opprimer sa finalité même. De là une guerre frontale, controverse mobilisant ce qui se love au plus profond de la subjectivité, et ce qui s'explicite en des argumentaires toujours d'impeccable leçon. Ce qu'on nomme communément l'intime conviction, ce tissage de passion personnelle et de légitimation singulière. Controverse : non pas le pour confronté au contre, qui autoriserait la quête d'une posture médiane. Mais, en sa fondation de violence, qui décide de sa radicalité, le choc d'impératifs inconciliables. Et tels apparaissent-ils bien, dans l'analytique qu'en présente en toute rigueur D.M. Impératifs : bien loin de se résorber en simples garants moraux à merci modulables, les référents éthiques échappent à l'ordre de la négociation, et se consomment en pure donation, ou en déception pure. Ainsi, comme l'analyse longuement l'auteur, brisent-ils avec les allégeances culturelles, politiques, mais spirituelles aussi bien, les contraignant à avouer leur part de vanité quant à la question, à l'évidence fondamentale, de la définition de l'humain. On ne badine pas avec. Inconciliables aussitôt, car on ne saurait faire venir à marchandage ce qui précisément fonde sa propre vérité sur une décision, disons ontologique. Parlerait-on d'éthique, et singulièrement d'éthique quant à la « modernité » biologique, si l'on n'entendait par là quelque chose qui a rapport à l'absolu ?
- 2 D.M. explicite à merveille la vigueur de ces affrontements, leur archéologie, les enjeux sociaux autour desquels ils se forment, leur inscription à même une histoire de désir et de peur, où l'on en vient très vite à la question nodale, autour de laquelle toute cette controverse s'organise : l'énigme de l'embryon. Itinéraire de toutes passions et souffrances, et rébellions : stérilité, ruse d'une filiation qui se dédouble, dissociation maternité-gestation, parenté-patrimoine biologique, sexualité-reproduction. Don de sperme, mères porteuses, fécondation in vitro, diagnostic préimplantatoire, potentialités du clonage, et tout ce qui s'inscrit dans cet espace infiniment ouvert aux procédures de recherche, à condition qu'elles sachent passer par cette porte étroite que gardent deux grands vigilants : la sacralité d'une créance de religion ou de nature, sollicitant des acteurs sociaux que par ailleurs tout, ou presque, sépare ; le pur « libéralisme scientifique », qui prône la prééminence de la maîtrise du vivant sur l'institution de nature. De chacune de ces positions « doctrinales » dans le champ de la biologie, D.M. instruit le procès, traque les biais, les maximalismes, les dérives toujours à fleur de vie, les prémisses inavouées, les effets insoupçonnés. Au cœur de ce conflit, et comme son échappée belle, ce que D.M. appelle « libéralisme culturel », et peut-être aurait-il été préférable de le nommer d'autre façon, pour bien montrer qu'il ne s'agit pas de quelque laxisme, qui ferait réponse à l'intégrisme des autres thématiques. Mais d'un positionnement, le seul sans doute pleinement ancré dans le débat social, ses pratiques, ses équivoques, ses limites, bref, son déploiement sous condition d'incertitude et d'ajustements permanents. Là seulement, me semble-t-il, une controverse est possible. Non pas au niveau de l'éthique de la conviction, on

s'en doute, mais non plus au plan de l'éthique de la responsabilité : l'une et l'autre définissent, je crois, et à rigoureusement parler, un système référentiel incommensurable à tout autre, et donc impartageable, parce que tout entier investi en la question de l'origine, où se trame de bric et de broc, mais toujours singulièrement, le principe d'identité, au principe d'altérité d'emblée ajointé. C'est cette question qui s'accomplit ici dans l'improbable définition de l'embryon, et son énigme toujours recommencée. Improbable en effet, puisque exigeant des seuils et des critères dont seule une position éthique peut décider en conscience, quand on réclame que science soit. Énigme par là, puisque ressortissant d'une « vérité » qui ne peut aller jusqu'à se dire.

3 Ce que démontre excellemment D.M., et qu'elle analyse avec la plus grande précision, c'est l'érosion progressive de l'impératif éthique au fur et à mesure que se manifeste l'urgence de décisions relevant du politique, de la citoyenneté, – de l'intervention dans et par la mise en espace public. C'est du moins ce moment particulier du raisonnement que je voudrais souligner. Non pour relativiser les autres phases de l'argumentation, mais parce qu'il me semble apporter une contribution de toute première importance à un débat auquel la sociologie est aujourd'hui requise de participer, concernant précisément le rapport entre le concept d'éthique – son lieu, sa figure, sa loi – et l'action mise en jeu dans l'espace public, en ses configurations singulières. Qu'il y ait recours, pour tenter de « trancher » le débat, à des procédures de discussion, de délibération, – Conseil National d'Éthique, actes législatifs de 1994 sur la bioéthique –, cela est dans l'ordre des nécessités politiques, ou civiques. Il s'agit, dit très clairement l'A., de fonder une opinion publique par l'élaboration négociée et arguementée de normes. Au cœur de l'impératif éthique, qui vaut pour chacun principe d'universalité, installer assez de « flou », de lignes de fuite, pour permettre à la négociation publique, au débat social, de « forger une position acceptable par le plus grand nombre ». Le lieu de l'éthique s'ouvre bien alors à la décision sociale, mais à son prix même : tout se passe en effet comme s'il fallait en finir avec les impératifs éthiques – quels qu'en soient les fondements et la vocation –, pour que l'espace public puisse advenir comme dimension centrale de la « modernité » sociologique. Plus encore : il paraît bien y avoir, entre la loi éthique et les lois régissant la société, une incompatibilité de principe. Dès que sont votées, en 1994, les lois bioéthiques concernant la procréation, la « controverse » peu à peu s'éteint. Certes, les médias ne cessent de reproduire le scénario du débat public, mettant en scène la « dispute », et donnant droit de cité à la parole « profane ». Mais pour l'essentiel, j'ai le sentiment que l'affaire est entendue, et que les désaccords s'expriment dans un cadre déjà là, selon des règles d'un jeu qui ne peut plus se déployer en toute sa rigueur – où s'apaisent les échos de la violence originelle de l'affrontement. D'un débat qui, selon la formule de France Quéré, « règne entre soi et soi », et que rappelle D.M., la « bioéthique en action » se résout en une procédure « fondamentalement marquée du sceau du compromis ». Du for intérieur, ce haut lieu de raisons en urgences et imprescriptibles, la bioéthique, offerte à un espace public qui a pour fin de traiter le conflit, et de le « réguler », doit aussitôt, au moins pour l'essentiel, en effacer les marques. Au risque de les voir, comme il en va aujourd'hui quant au clonage et aux OGM, resurgir avec plus de véhémence encore, dans un paysage que l'on croyait pacifié.

4 Dans le commentaire de sa traduction de l'« Éthique » d'Aristote, Nicolas Oresme, théoricien de la monnaie et néanmoins évêque, disait au XIV^e siècle que « toutes choses sont faites par la controverse des éléments du monde ». Avers et revers, adret et ubac, conflit. L'ordre de la loi, dans le domaine de l'éthique du vivant, de la reproduction, et des formidables bouleversements que la génétique, ses disciplines servantes, et ses effets, installent dans le « monde » ainsi entendu, est-il compatible, et à quel prix, avec aujourd'hui ce monde même ? Ou, si l'on veut, peut-on désormais penser sans solution de continuité l'épreuve du monde et l'impératif de l'éthique ? La « controverse » éthique est-elle encore compatible, en ses exigences et ses passions, avec l'espace public tel qu'il se donne à lire, à voir, à habiter ? D.M., par l'impeccable mise en perspective, et l'analyse rigoureusement documentée, du débat quant au « naître », invite à poser cette question en sa cruauté même, qui est, si je puis dire, son indice de fécondité : les temps semblent venus où l'éthique ne vaut que comme nouvelle casuistique, pour un monde soumis à l'enchantement de sa pragmatique.

Référence(s)

MEHL (Dominique), *Naître ? La controverse bioéthique*, Paris, Bayard, 1999, 370 p.

Pour citer cet article

Référence électronique

Daniel Vidal, « MEHL (Dominique), *Naître ? La controverse bioéthique* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 110 | avril-juin 2000, document 110-36, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/20584>

Référence papier

Daniel Vidal, « MEHL (Dominique), *Naître ? La controverse bioéthique* », *Archives de sciences sociales des religions*, 110 | 2000, 93-95.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
